

Journée internationale pour le DROIT à l'AVORTEMENT



Un droit fondamental
qui doit être reconnu
partout dans le
monde
et dont chaque
femme doit pouvoir
bénéficier !

Plusieurs dizaines d'associations, d'organisations syndicales ou politiques ont répondu à l'appel du « **Collectif Avortement en Europe, les femmes décident** » et ont signé un appel national unitaire à manifester le 28 septembre dans le cadre de la **Journée internationale pour le Droit à l'Avortement**. Il est en effet plus que jamais nécessaire de s'unir pour résister aux régressions actuelles sur l'IVG en Europe, aux États-Unis et pour arracher ce droit dans tous les pays où il n'existe pas. À Rouen, la **réunion publique** organisée par la **CGT**, le **CREAL76**, la **FSU** et **Solidaires** à 19h30 à la Halle aux Toiles sera l'occasion d'évoquer la situation de l'IVG dans le monde mais aussi de faire le point sur les difficultés rencontrées par les femmes en France.

La remise en cause du droit fédéral à l'avortement par la Cour suprême des États-Unis a entraîné une onde de choc qui dépasse largement les USA. C'est un bond en arrière de 50 ans, qui va à rebours de l'avis de 60% des Américaines et Américains, et qui aura des répercussions mondiales car c'est un signal qui conforte tous les mouvements anti-IVG.

Aux **États-Unis**, chaque État est maintenant libre de légiférer : à ce jour, déjà 18 d'entre eux ont interdit l'avortement ou sont en passe de le faire, et 4 en ont réduit l'accès. Les États progressistes et les ONG mettent en place des aides pour financer le voyage et les frais médicaux des femmes contraintes de aller avorter loin de chez elles mais cela sera loin d'être suffisant. D'après une étude réalisée en 2021, 100 000 femmes pourraient ainsi être privées d'IVG dans l'année suivant l'abrogation de l'arrêt *Roe versus Wade* et cela touchera en premier lieu les plus défavorisées. De plus, la folie répressive (peine de prison pour les médecins, interdiction d'obtenir des pilules abortives par téléconsultation et de les recevoir par courrier) contribuera aussi à dissuader les femmes d'avoir recours à une IVG.

Et la droite réactionnaire, soutenue par les évangélistes et des catholiques, compte bien poursuivre son combat pour obtenir l'interdiction totale de l'avortement et remettre en cause les droits des LGBT, le mariage homosexuel...

Les femmes d'**Amérique latine**, de l'Équateur au Pérou en passant par le Brésil et le Salvador, luttent sans relâche pour arracher ce droit, durement réprimé. Le Salvador a adopté en 1998 une législation draconienne qui prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 8 ans de prison en cas d'interruption de grossesse. Les poursuites sont,

Mercredi 28 septembre 2022

Journée internationale pour le droit à l'avortement

Réunion publique à 19h30 à la Halle aux Toiles de Rouen

Présence du Planning Familial

(d'autres intervenantes, notamment en charge des IVG, pourraient également intervenir).

Venez nombreuses et nombreux échanger afin de préserver
ce droit sans cesse remis en cause !



CREAL76



de plus, généralement engagées pour « homicides aggravés », passibles d'une peine pouvant aller de 30 à 50 ans de prison.

En Argentine et en Colombie, les femmes ont par contre conquis ce droit de haute lutte récemment (respectivement en 2020 et 2022).

Les femmes d'**Afrique** et du **Moyen-Orient**, en majorité, vivent dans des pays où l'avortement est totalement interdit ou très restrictif : dans de nombreux pays, il est accessible uniquement en cas de danger pour la vie de la femme.

En Europe, le droit d'avorter est encore dénié aux femmes de Malte, de Pologne, d'Andorre, de Monaco... et du Vatican.

Malte est le seul pays de l'Union Européenne à l'interdire totalement : les femmes avortant risquent une peine allant de dix-huit mois à trois ans d'emprisonnement.

En **Pologne**, le Tribunal constitutionnel a rendu l'IVG quasi illégale depuis octobre 2020 en supprimant la possibilité d'y recourir en cas de malformation du fœtus alors que ce critère concernait plus de 95 % des 1 000 avortements légaux pratiqués chaque année dans le pays. L'avortement demeure autorisé en cas de viol, d'inceste ou si la grossesse présente un danger pour la mère. Mais, dans les faits, il est pratiquement impossible d'avorter en Pologne même en cas de viol et les Ukrainiennes qui s'y sont réfugiées se voient refuser un droit auquel elles avaient accès dans leur pays. De plus, depuis juin 2022, une disposition gouvernementale obligeant les médecins généralistes à inscrire les grossesses dans un registre numérique est venue renforcer les possibilités de *répression* envers les femmes.

En **Hongrie**, où l'avortement médicamenteux n'est plus accessible depuis dix ans, un décret publié le 12 septembre demande aux obstétriciens et aux gynécologues examinant les femmes souhaitant avorter de leur « *présenter le fonctionnement des fonctions vitales du fœtus* », soit en pratique de leur faire écouter son rythme cardiaque.

L'instauration de cette procédure visant à *compliquer la procédure déjà peu simple d'avortement* et à *humilier les femmes* était portée par le parti néofasciste Mi Hazank ("Notre patrie") et s'inscrit dans la continuité de la politique nataliste encouragée par Viktor Orban.

En **Italie**, le droit à l'IVG est considérablement entravé par le nombre important de médecins qui se réfugient derrière leur clause de conscience pour refuser d'en pratiquer. Selon les derniers chiffres du ministère de la santé, 67 % des gynécologues italiens refusaient, en 2019, de pratiquer un avortement (ce chiffre monte même à 80 % dans cinq des vingt régions italiennes).

En **France** comme ailleurs, le droit à l'avortement reste fragile et peut être remis en question.

Il a fallu vingt ans pour allonger les délais légaux pour l'IVG de 12 à 14 semaines, et le **Haut Conseil à l'Égalité** rappelle dans son communiqué du 24 juin 2022 « *qu'une forte minorité s'y est opposée (30% des votes)* ». Il indique également que ce « *droit fondamental demeure menacé par les courants réactionnaires, qui déploient un travail constant de lobby liberticide [...] au travers d'une forte présence de sites de désinformation qui frôlent le délit d'entrave* ».

Dans ce domaine - comme dans beaucoup d'autres - la présence de 89 députés du RN à l'Assemblée ne peut que nous inquiéter. En 2012, **Marine Le Pen** ne parlait-elle pas « *d'avortements de confort* » et de déremboursement de l'IVG ? Mais bien-sûr, ils ont changé... Ce qui

ne les a pas empêchés de voter contre l'allongement des délais en France et aussi contre une résolution du Parlement européen visant à condamner la décision de la Pologne d'interdire la quasi-totalité des avortements, en novembre 2020 puis en 2021.

Le droit à l'avortement doit être pérennisé en France, mais ce qui le menace concrètement en ce moment, c'est le manque de structures et de personnel pour accueillir les femmes qui en ont besoin : les fermetures de maternités de proximité et donc de centres d'IVG, les diminutions de budgets alloués aux associations féministes, la double clause de conscience qui perdure et les délais qui sont plus restrictifs que dans d'autres pays européens et obligent encore des femmes à avorter à l'étranger ! Une loi de février 2022 a entériné le fait que les sages-femmes puissent pratiquer des IVG « instrumentales » mais les décrets d'application ne sont toujours pas publiés !

L'avortement est un droit qui est toujours et partout attaqué !

Interdire ou restreindre le droit à l'avortement n'a jamais empêché les femmes d'interrompre une grossesse mais cela les contraint à le faire dans la clandestinité. 25 millions d'IVG dangereuses sont pratiquées chaque année dans le monde, c'est la troisième cause de mortalité féminine : 47 000 femmes en meurent chaque année, soit une femme toutes les 9 minutes. D'autres sont emprisonnées durant de nombreuses années pour avoir avorté. C'est une **violation des droits humains** qui doit être combattue au niveau international.

Pour maintenir leur emprise et le contrôle patriarcal sur le corps des femmes, les forces politiques réactionnaires de droite, d'extrême droite et toutes les Religions savent parfaitement s'unir et sont à la manœuvre partout dans le monde. Ce n'est pas un hasard si les législations les plus rétrogrades perdurent dans les pays où s'exercent d'importantes pressions religieuses contre les Droits des Femmes, celles des intégristes musulmans en particulier mais pas seulement. On a vu le poids des évangélistes aux USA et l'Église catholique n'est pas en reste dans de nombreux pays. C'est notamment le cas en Colombie où les avancées sur l'IVG n'ont pu avoir lieu que parce que l'État est laïque. C'est pourquoi le **CREAL76** défend un **féminisme universaliste** pour lequel la **laïcité** est un point d'appui pour l'émancipation de toutes et tous.

Disposer librement de son corps et maîtriser sa reproduction doit être reconnu comme un **droit universel**.

Avec le « **Collectif Avortement en Europe, les femmes décident** », nous « *exigeons des engagements fermes, des ressources humaines et financières dédiées pour que partout dans le monde les femmes puissent avorter librement, sans frais, et en toute sécurité* » !